

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2021

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par
M. Ciotti

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.